

Velleron

## Grande Bastide : le juge administratif ne croit pas au lézard ocellé

Le 9 janvier, le tribunal administratif de Nîmes a rendu sa décision : il a annulé l'arrêté pris par le préfet de Vaucluse ordonnant de stopper les travaux.

Le verdict est tombé en fin de journée, jeudi 9 janvier : un simple courriel adressé au maire de Velleron annonçant que le tribunal administratif de Nîmes, saisi par les promoteurs immobiliers du projet de lotissement de La Grande Bastide (200 logements sur 7 hectares), a finalement donné raison aux promoteurs, et donc annulé l'arrêté interruptif de travaux (AIT) pris le 15 avril 2022 par le préfet de Vaucluse de l'époque, Bertrand Gaume. Cet arrêté était motivé par la présence sur le site d'une espèce protégée, le lézard ocellé.

« Nous sommes déçus et surtout étonnés par cette décision, confiait Philippe Armengol, le maire de Velleron, le 10 janvier à *Vaucluse matin*. Mais ce projet ne peut pas être suspendu à la seule présence du lézard que le tribunal a jugé non avérée. La faillite économique, sociale et environnementale qu'il entraînerait pour notre village doit être évitée, et le préfet [Thierry Suquet depuis mars 2024, Ndlr] m'a assuré, encore ce matin, de sa détermination et de son complet soutien. Nous allons continuer à agir en parfaite cohérence avec les services de l'État, dont l'OFB (Office français de la biodiversité, N.D.L.R.) et les services juridiques. Nous faisons appel de la décision, et c'est la cour d'appel de Toulouse qui va maintenant instruire ce dossier. L'instruction devrait être



Le 8 décembre dernier, le maire de Velleron, Philippe Armengol, et Catherine Labasse, porte-parole du collectif des Colibris, avaient rassemblé plus de 500 personnes pour écrire un 2e "NON" géant sur le stade de la commune. Photo Le DL/B. B.

plus poussée qu'au tribunal administratif. » Les membres des Colibris, le collectif mobilisé depuis les premiers coups de pioche (bassins de rétention et traçage des voiries) effectués par le propriétaire de La Grande Bastide dès l'automne 2021, contre la réalisation de ce projet immobilier qu'ils estiment démesuré pour un village de 3 000 habitants, ne baissent pas les bras. Au contraire.

### Les opposants restent mobilisés

« Ce n'est qu'une étape dans notre combat !, a écrit Catherine Labasse, porte-parole des Colibris, à tous les membres du

collectif dès vendredi matin. Restons en alerte et réactifs, forts et unis ! » Les rondes autour du site de La Grande Bastide vont se renforcer, et certains craignent des provocations de la part de René Méreu, toujours propriétaire du site, et des promoteurs, Hectare et Angelotti, regroupés au sein du Domaine de l'Opéra pour cette opération immobilière.

Du côté des promoteurs, à l'heure où cet article doit être bouclé, l'interlocuteur que nous avons tenté de joindre n'a pas encore fait connaître sa réaction à la décision du tribunal. Les travaux vont-ils reprendre ? Ce projet de lotissement est-il toujours d'actualité ?